



Saint-Bohaire

Flash Infos - Février 2022

SAINT-BOHAIRE

DIMANCHE 27 FEVRIER 2022



Randonnée pédestre



Départ de la
salle des fêtes de
St-Bohaire
A partir de 7h30



TPNS - ne pas jeter sur la voie publique

organisé par le comité des fêtes - 06/60/14/43/12

HABITANTS D'AGGLOPOLYS, COMMENT VIVEZ-VOUS ?

ENQUÊTE EN LIGNE DU 7 FÉVRIER AU 4 MARS 2022



Participez à l'enquête anonyme en ligne dans le cadre de l'élaboration du Projet Social du Territoire d'Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois.

En tant qu'habitant du territoire, exprimez-vous autour de 8 thématiques de la vie quotidienne : le cadre de vie, le logement, le numérique, l'accès aux droits fondamentaux, la mobilité, la famille, le handicap et le vieillissement.

Votre contribution permettra de définir les enjeux prioritaires et les actions à mener.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LE QUOTIDIEN DE DEMAIN !



FLASHEZ CE CODE

À L'AIDE DE L'APPAREIL PHOTO DE VOTRE TABLETTE OU DE VOTRE SMARTPHONE

OU RENDEZ-VOUS SUR
www.ciasdublaisois.fr

Les données recueillies sont protégées et soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD), elles restent donc confidentielles.

Service Communication du CIAS du Blaisois | Janvier 2022 - Illustrations : d'après Good Studio

ELECTIONS 2022

Election du Président de la République :

1^{er} tour : 10 avril 2022

2^d tour : 24 avril 2022

Elections Législatives :

1^{er} tour : 12 juin 2022

2^d tour : 19 juin 2022



Si cela n'est pas déjà fait, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- en ligne, sur Service-Public.fr avec présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022

>>>> DONNER PROCURATION

Si vous êtes absent le jour de l'élection, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place.

Pour cela, vous pouvez donner une procuration :

- En faisant une **demande en ligne** sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un **commissariat de police**, dans une **brigade de gendarmerie** ou au **Tribunal judiciaire** ou **de proximité** pour remplir un formulaire, muni d'un **justificatif d'identité**.

=> Pour donner procuration, vous devez connaître le **Numéro national d'électeur de votre mandataire** (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les **cartes électorales** et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

=> **Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre**. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

=> Le jour du vote, **l'électeur désigné ne devra pas avoir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut avoir été faite en France**.

Il peut donc avoir :

- Soit 1 procuration établie en France
- Soit 1 procuration établie à l'étranger
- Soit 1 procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger
- Soit 2 procurations établies à l'étranger

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 15 février 2022, une **consultation du public** concernant la demande d'enregistrement formulée par la **société Métha Blois Nord** en vue d'exploiter **une unité de méthanisation à Fossé et le plan d'épandage associé**, sera ouverte en mairie de Fossé, au titre du code de l'environnement, **du 7 mars 2022 au 7 avril 2022 inclus**.

Pendant cette période, le dossier sera déposé en mairie de Fossé où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce même dossier sera également à la disposition du public sous format numérique pendant toute la durée de la consultation en mairie de SAINT-BOHAIRE. Les intéressés pourront y consigner directement leurs observations ou les adresser par courrier au Préfet de Loir-et-Cher - Pôle environnement et transition énergétique, B.P. 40299 - 41006 BLOIS CEDEX ou par mail à pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr en précisant en objet «consultation Métha Blois Nord»

Une décision préfectorale de refus ou d'enregistrement assorti de prescription. interviendra à l'issue de la procédure



Saint-Lubin et Saint-Bohaire

L'APE organise pour ce début d'année sa première action :

“VENTE ET LIVRAISON DE PIZZAS”,
(*Reine, 3 fromages, Margherita ou 4 saisons*)



Cette action se déroulera **le vendredi 25 mars 2022**.

Petite nouveauté cette année, elle est accessible à tous les habitants de Saint Bohaire par pré-commande (les bulletins de commande seront prochainement disponibles à la mairie et via le site internet et PanneauPocket).

La livraison se fera à votre domicile ou directement à l'école.

N'hésitez surtout pas, les bénéfices de cette vente financeront les projets scolaires de nos écoles.
Nous vous remercions par avance.